



**Compte-rendu du Conseil Municipal  
de Ligny-le-Ribault  
Mercredi 13 janvier 2021**

L' an 2021 et le 13 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle Polyvalente sous la présidence de DURAND-GABORIT Anne Maire

**Présents :** Mmes : DRUPT Dominique, DURAND-GABORIT Anne, KAKKO-CHILOFF Anne, MINIERE-GAUFROY Claire, OLIVIERI-VALOIS Elisabeth, SOULIER Patricia, VALIOT Tatiana, MM : BERTRAND Nicolas, DURANT DES AULNOIS Dominique, FOUGERET Eric, THEFFO Jean Marie, VALLICIONI Marc, VAN HILLE Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LANGUILLE-FLEUREAU Florence à Mme DRUPT Dominique, M. GOUBERT Alex à M. THEFFO Jean Marie

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET  
le : 25/01/2021

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme VALIOT Tatiana

**Compte-rendu de la dernière séance :** 9 décembre 2020

Madame Olivieri souhaite ajouter au compte rendu qu'elle a fait part aux membres du conseil municipal, que deux devis à des imprimeurs pour la Gibelotte ont été fait sur sa demande et souhaite donc ajouter cette information au compte rendu *Cette demande d'ajout est mis au vote : 6 abstentions et 7 pour à la majorité cette modification sera donc intégrée au compte-rendu.*

Madame Olivieri demande également si la convention pour l'accueil de loisir avec la commune de Jouy le Potier est pour l'année 2021, la réponse est oui et cette précision sera également ajouté au compte rendu

**Ordre du jour :**

- 1/ Demande subvention DETR pour travaux Château d'Eau
- 2/ Gibelotte résultat appel d'offre
- 3/ Convention accueil de loisirs avec Jouy-le-Potier
- 4/ Continuité écologique : informations

**1. Demande subvention DETR pour travaux Château d'Eau**

Délibération N° 2021- 01

Monsieur Van Hille expose le projet suivant : **Réfection intérieure et extérieure de la cuve du château d'eau**

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 85 475.99 € H.T

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Adopte le projet de **Réfection intérieure et extérieure de la cuve du château d'eau** pour un montant de 85 475.99 € H.T adopte le plan de financement ci-dessous :

	Montant H.T.	%
<b>DEPENSES :</b>		
<b>Travaux : Réfection intérieure de la cuve et de la coupole</b> (dépose et changement de revêtement étanchéité et imperméabilisation)	53 629.64€ HT	62 %
<b>Mise en conformité et sécurisation de l'accès à la cuve</b> (garde-corps portillon, échelle.) <b>et Réfection du génie civil</b> (toiture)	31 846.35 HT	38 %
<b>Total dépenses :</b>	<b>85 475,99 €HT</b>	<b>100 %</b>
<b>RESSOURCES :</b>		
<b>DETR :</b>	42 700€ HT	50 %
<b>Autofinancement :</b>	42 975.99€ HT	50 %
<b>Total ressources :</b>	<b>85 475.99 €HT</b>	<b>100 %</b>

Sollicite une subvention de 42 700€ au titre de la DETR, soit 50% du montant du projet et charge le Maire de toutes les formalités

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## 2. Gibelotte résultat appel d'offre

### Délibération N° 2021-02

Monsieur, Theffo, adjoint en charge de la commission communication présente et rappelle les métiers : agences de communication, imprimeurs et reprographistes.

Il présente ensuite **des travaux de la commission, pour donner suite à la consultation de fin 2020, pour l'élaboration du bulletin municipal « la Gibelotte ».**

#### Il rappelle qu'un cahier des charges a été réalisé :

- Objet de la consultation
- Caractéristiques techniques
- Missions confiées :
  - Création d'un numéro «Zéro»
  - Réalisation d'un N° complet suivant la maquette validée
  - Impression
- Durée
- Caractéristiques des prix
- Mode de règlement
- Engagement du titulaire
- Remise de l'offre

#### Et que 5 entreprises ont été consultées :

Nom	Classement	Remarques
EKLOC Design	Non classé	(Hors délai)
COREP	Désistement	(Imprimeur)
CORBET	Désistement	(Reprographie)
GRAFITY	2	Détail ci-dessous*
Forces Motrices	1	Détail ci-dessous*

Monsieur Theffo apporte des précisions quant à l'offre de chacun et le détail des deux candidats est présenté :

*GRAFITY	Cotation	Note
Dossier offre	25	14,67
Maquette zéro	15	3,67
Références	10	10,00
Annonceurs Pub	20	1,67
Prix/an	30	12,33
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>42,33</b>

=>Montant total : 10 535€ HT

*Forces Motrices	Cotation	Note
Dossier offre	25	20,00
Maquette zéro	15	14,67
Références	10	10,00
Annonceurs Pub	20	20,00
Prix/an	30	25,00
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>89,67</b>

=> Montant total : 7 480 € HT

Des maquettes sont présentées aux membres, une seule agence en a produit

Une information sur le coût de l'impression est également présentée :

*Zoom sur les coûts d'impression*

Prestataires	Quantité	Papier	Livraison	Prix HT	PRU
Les Forces Motrices	1000	135 gr	include	1780	1,78
GRAFITY	1000	135 gr	include	2935	2,94
EKLO DESIG	1000	135 gr	include	1456	1,46
CORBET	800	115 gr	non	1650	2,06
COREP	700	135 gr	non	1641,85	2,35

J'en profite pour remercier le travail de la Commission Communication pour le suivi de ce dossier!

→ Délibération

Après de nombreux échanges, le choix de l'agence est mis au vote : à la majorité les membres valident l'entreprise "les Forces Motrices" pour une durée de 3 ans et un montant de 7480 € HT.

A la majorité (pour : 13 - contre : 1(Olivieri Elisabeth))  
Madame Gaborit ne prend pas part au vote

### 3. Convention accueil de loisirs avec Jouy-le-Potier

Délibération N° 2021 - 03

Les membres du conseil municipal sont à nouveau informés de l'organisation du service d'accueil du centre de loisirs pris en charge par la commune de Jouy le Potier.

Madame le Maire rappelle la proposition de reprise du service et de l'organisation par la commune par Jouy le Potier et le souhait d'Ardon et de Ligny le Ribault d'intégrer le service afin de le proposer aux familles concernées.

Afin de formaliser la situation il est nécessaire de signer d'une convention (envoyée aux membres du conseil municipal) avec la commune de Jouy-le-Potier.

A l'unanimité les membres du conseil municipal valident cette convention et autorisent Madame le Maire à la signer.

### 4. Continuité écologique : informations

Les membres du conseil municipal sont à nouveau informés des échanges concernant le barrage du pré communal et du retour du rendez-vous avec la DDT (14/12/2020) pour répondre aux exigences de la continuité écologique.

Un accord avec une ouverture permanente du barrage a été validé, un retour écrit officiel de la DDT devrait parvenir en Mairie.

Mr VAN HILLE précise qu'un suivi permanent (photos, retrait des embâcles) sera fait par la commune.

Madame le Maire indique qu'il sera intéressant d'évaluer la pertinence de cette action : sur la nature et l'impact sur la qualité paysagère (niveau très bas du cosson) et l'évolution des berges.

Enfin il est rappelé que le SEBB reste un partenaire privilégié pour la commune, syndicat qui s'occupe de l'entretien du cosson.

### Questions écrites

#### **Question écrite de Ligny en Harmonie pour le Conseil Municipal du 13 janvier 2021**

En novembre dernier, l'inauguration de l'espace de services publics a eu lieu à la Ferté Saint Aubin. Ce lieu va développer des possibilités d'accès aux démarches administratives et accompagner celles et ceux en difficulté en numérique. Cela est donc une belle réalisation. Mais afin d'avoir davantage de dotations, plus de financement de fonctionnement et une plus large plage de services, pourquoi ne pas à l'avenir, pour cette structure, engager une labellisation « France Services » de ce lieu ? C'est une mesure de l'Agenda rural et cela élargirait l'offre de services aux habitants du canton.

Le Président Jean-Paul Roche a été interrogé et dans l'attente d'une réponse écrite, quel est votre positionnement sur cette question qui pourrait être une opportunité pour notre village et notre canton ?

#### **Réponse :**

Madame Gaborit, rappelle qu'il existe deux points :

- L'ESP (Espaces des services Public) situé à la MASS DE LA Ferté Saint Aubin et mis en place par le Conseil Départemental du Loiret, la communauté de communes des Portes de Sologne et la commune de la Ferté Saint Aubin
- LA MSP (Maison des services publics) située à la Poste mise en place par l'Etat.

Ces deux espaces sont complémentaires et ont un objectif commun : accompagner les usagers dans leur démarche. Une demande de plus en plus importante.

C'est dans ce cadre que la labellisation « Maison France Services » a été sollicitée pour les deux espaces, toutefois un seul des deux sera labellisé, c'est en cours d'étude au niveau de la préfecture. Il semblerait que la MSP sera labellisée.

Madame Gaborit précise que L'ESP étudie la possibilité d'être itinérant sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Sologne avec le Département du Loiret

#### **Question écrite de Madame Olivieri :**

Pour le prochain conseil municipal, je souhaiterais que soit évoqué le rôle des commissions municipales et la manière dont elles rendent compte de leur travail au Conseil municipal.

En effet, je fais le constat suivant concernant celles auxquelles je participe :

- commission cimetièrre : la r union du 28 septembre 2020 devait engager un travail auquel nous devions participer : aucune nouvelle depuis, malgr  ma relance aupr s de Mr Theffo.

Les documents propos s  taient int ressants et complets, mais aucun compte-rendu/liste d'actions de cette r union.

- Commission urbanisme : une r union le 1er octobre 2020 : expos  oral seulement sans document  crit, ni compte-rendu. Aucun d bat sur les actions d'urbanisme engag es, alors qu'au moins une action sur le portail de l' cole figurait au dernier conseil, l  aussi sans aucun document  crit pour bien comprendre les choix   faire sur les diff rentes options.

- Commission finances : une r union le 8 juillet. Documents complets distribu s. Mais il semble difficile de les amender, tant la moindre remarque (la mienne concernait le calcul de la d pense municipale pour les enfants qui ne prenait pas en compte la participation financi re des parents) est tr s mal accueillie.

Sur les autres commissions, aucun compte-rendu diffus    l'ensemble du conseil et tr s peu de communication sur leur travail et leurs propositions.

Se pose donc la question du r le de ces commissions, du s rieux de leur mise en  uvre et de savoir si l' quipe municipale entend vraiment travailler avec les  lus alternatifs (je parle uniquement en mon nom, bien s r).

#### **R ponse :**

**Madame Gaborit indique que chaque commission se r unit et que le compte rendu des travaux est fait lors du conseil municipal. Chaque adjoint en charge de sa commission travaille sur les sujets actuels et les projets   venir. Le fonctionnement de ces commissions est coh rent avec les actions mises en  uvre par la municipalit . Plusieurs prises de paroles ont lieu, notamment par chaque pr sident de commission.**

#### **Questions diverses :**

Eric Fougeret souhaite avoir des informations quant   la campagne actuelle de vaccination : Madame Le Maire indique qu'elle reste ouverte aux diff rentes informations transmises par l' tat et l'ARS. Pour le moment les informations donn es aux  lus locaux sont les m mes que celles donn es au grand Public (<https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html>). Elle a fait part   la Pr fecture de sa volont  d'aider si n cessaire   l'organisation de cette campagne localement.

Eric Fougeret interroge  galement Madame le Maire sur une information d'installation d'une grande surface   Jouy-le-Potier. C'est une information qui a  t  diffus e effectivement. Le dossier est apparemment en cours. Elle pr cise que si ce commerce ouvre, elle souhaite vivement que les lignois restent fid les aux commerces du village pour en assurer la p rennit .

*S ance lev e   20h30*

**Anne Gaborit,  
Maire**

